



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°1/2018

En séance du 17 janvier 2018 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES & INFORMATION

(Présidente : *Dominique Coppey*)

- **Soirée des nouveaux résidents et des nouveaux naturalisés** : La soirée est prévue pour le vendredi 2 février 2018, à 19h00, à la salle de l'Ecole de Podemainge. 99 nouveaux résidents et 13 naturalisés y seront accueillis.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC POLITIQUE ET INFRASTRUCTURES DU TOURISME

(Président : *Didier Jacquemettaz*)

- **Piscine de Champex** : le PASS ayant modifié les flux financiers, le Conseil prend quelques décisions de principe afin de mettre à jour les contrats d'entretien et d'exploitation.

3. DIVERS

- **Service forestier** : le Conseil engage M. Alain Lovisa pour la saison estivale 2018.
- **Carnaval** : le Conseil autorise Le Café des Mésanges à organiser une soirée de Carnaval le jeudi 8 février 2018.
- **Café-restaurant du Grand-St-Bernard** : le Conseil prend note du retrait M. Cyrille Sommer de la société. En application de la loi sur l'hébergement et la restauration, cette décision a entraîné la fermeture immédiate de l'établissement le 21 décembre 2017.
- **Reuse de La Neuvaz** : le Conseil décide d'accorder un mandat au bureau FX Marquis pour les prestations complémentaires nécessaires à l'avancement du projet d'aménagement de protection contre les crues de la Reuse de l'A Neuvaz et de zone alluviale d'importance nationale.
- **PAZ** : le Conseil valide les plans définitifs de modification partielle du PAZ au niveau des domaines skiables de Champex et La Fouly. Ces plans seront mis à l'enquête publique après l'approbation des différents services de l'Etat.
- **Avenant au RCCZ** : Etant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2018 des nouvelles loi et ordonnance cantonales sur les constructions, le Conseil approuve l'ajout d'un avenant au Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) qui précise la primauté du droit cantonal.
- **PIC II** : Le Conseil décide de signer la nouvelle convention du PIC II, afin notamment de pouvoir bénéficier des subventions de la confédération et du canton qui permettront la mise en place d'actions allant dans le sens du programme du PIC, à savoir renforcer la cohésion sociale, encourager le respect et la tolérance mutuels des populations indigènes et étrangères et permettre à tous les étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

Séance levée à 19h15
Orsières, le 25.01.2018

L'Administration communale